

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 10 mars 2025

Le 10 mars à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de **Jean-Jacques Puyobrau**, Maire de Floirac

Délibération n°2025-08 : Signature de la Charte d'engagement des Antennes de la Maison Sport Santé Bordeaux Métropole

Rapporteur : Nathalie LACUEY

Date de convocation du Conseil municipal : 4 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 25

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS
Hélène BARBOT - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Christophe BAGILET
Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL
Patrick DANDY - Sandrine TIGNOL - Florent NAPOL - Nicolas CALT - Catherine ARNOLD
Jonathan SINSOU - Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

Régis DESCLAUX DE LESCAR à Martine CHEVAUCHERIE - Fatima SABI à Andrée COLLIN
Nathalie BIJOUX à Vincent BUNEL - Nicole BONNAL à Pascal CAVALIERE
Josette DURLIN à Jean Claude GALAN - Olivier SAILHAN à Justine ADENIS
Ahmed ASFOR à Alexandre BOURIGAULT - Kamel MEHERZI à Nathalie LACUEY

M. Jean-Claude GALAN a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la santé publique et le bien-être des habitants constituent une priorité majeure pour les collectivités territoriales. En France, la sédentarité et les maladies chroniques liées à un mode de vie inactif touchent une part croissante de la population.

À l'échelle locale, la commune de Floirac n'échappe pas à ces problématiques : à Floirac, d'après une étude du Contrat Local de Santé en 2019, 3 421 personnes étaient prises en charge pour une Affection Longue Durée. D'autre part, sur le plan de la santé mentale, les récents diagnostics initiés dans le cadre du Projet social de territoire et de la Politique de la Ville font état de la nécessité de proposer une offre pouvant participer à améliorer la santé mentale.

Dans ce contexte, les Maisons Sport Santé visent à offrir une réponse concrète et pérenne à ces défis, en articulant des solutions autour de la pratique sportive et de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Initié par le ministère des Sports et celui de la Santé, le programme national "Maisons sport santé" permet d'amener chacun à intégrer la pratique d'une activité physique et sportive dans son quotidien, de manière régulière et durable pour améliorer l'état de santé de la population.

Localement, les Maisons sport santé sont pilotées par l'hôpital suburbain du Bouscat et Bordeaux métropole.

Floirac souhaite s'engager pour permettre à ses habitants d'accéder à ce dispositif en devenant une annexe de la Maison Sport Santé de Bordeaux Métropole, niveau 1. Le niveau 1 signifie que la Ville s'engage à mettre en place un espace d'accueil et d'information. Elle devra :

- Sensibiliser et informer sur les bienfaits de l'activité physique et/ou sportive, participer ainsi à la promotion d'un mode de vie actif et à la lutte contre la sédentarité ;
- Mettre à disposition du public l'information sur les offres existantes de pratique d'APS/APA dans l'environnement géographique local.

C'est dans ce cadre que les agents de la Fabrique citoyenne, du CCAS, de l'accueil municipal et du service des Sports ont suivi une formation, en décembre 2024, dispensée par la Maison Sport Santé de Bordeaux Métropole et l'hôpital suburbain du Bouscat. Le service des Sports se charge de la coordination du dispositif en interne et de la mise en réseau des professionnels du sport, et de la santé, et des associations en lien avec la chargée de mission de la ville.

Qui est concerné par ce dispositif ?

Le dispositif est ouvert aux publics suivants :

- Personnes souhaitant débiter/reprendre une activité physique
- Personnes atteintes de maladies chroniques et en affection longue durée
- Personnes sédentaires
- Personnes âgées
- Personnes en situation de précarité socio-économique

Comment ça marche ?

- Première étape : rendez-vous chez le médecin pour avoir une prescription d'activité physique adaptée, puis prise de rendez-vous avec le coordinateur Activité Physique Adaptée (APA). La Ville de Floirac par le biais de son service Sports sera un soutien dans l'orientation vers le coordinateur.
- Deuxième étape : rendez-vous avec le coordinateur APA afin de réaliser une évaluation individuelle de la condition physique.
- Troisième étape : séance découverte dans une association partenaire : si le patient est satisfait, il peut adhérer à l'association. Sinon, il peut être redirigé vers une autre association partenaire.
- Quatrième étape : suivi du patient par téléphone pendant les 3 premiers mois.
- Cinquième étape : bilan final au bout de 3 à 6 mois de pratique d'activité physique. Le coordinateur fait à nouveau passer les tests de condition physique pour voir l'évolution de la personne.
- La personne peut adhérer librement dans une section floiracaise ou dans une association.

Vue la charte d'engagement fournie en annexe ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales et Numérique en date du 26 février 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement de niveau 1 des antennes de la Maison Sport Santé de Bordeaux Métropole.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Jean-Claude **GALAN**
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication.